ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

indemnisation

Question écrite n° 27521

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le montant de l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) des enseignants en contrat résident à Sydney. Le rôle de l'ISVL est de maintenir le pouvoir d'achat des enseignants en contrat résident du réseau de l'enseignement français à l'étranger en tenant « compte des variations de change et des conditions locales d'existence » (décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002). Or le montant de cette indemnité est particulièrement faible pour ces enseignants du lycée Condorcet de Sydney compte tenu du coût de la vie en Australie et particulièrement à Sydney. En effet, pour l'année 2013, Sydney est classée au troisième rang des villes les plus chères au monde d'après le classement « *worlwide cost of living* » effectué par l' *Economist intelligence unit* sachant qu'également l'évolution du taux de change entre l'euro et le dollar australien continue à être défavorable. Aussi, il souhaiterait savoir dans quelles mesures, face à cette situation de rémunération de plus en plus problématique pour les enseignants en contrat résident du lycée Condorcet, elle compte intervenir.

Texte de la réponse

La ministre déléguée chargée des Français de l'étranger est attentive à la situation des personnels résidents en poste au sein du réseau des établissements français à l'étranger, en particulier dans les zones où les situations sont les plus difficiles. Sur les trois dernières années, de janvier 2011 à mai 2013, la croissance de l'ISVL en Australie est une des plus fortes du monde (3e plus importante sur 161 zones d'indemnité de résidence) avec 133 % d'augmentation. L'Australie a bénéficié de nombreuses hausses successives sur les 14 derniers barèmes (dont deux de 30 % chacune en avril 2011 et janvier 2012), accroissant très significativement les montants d'ISVL. Ainsi, dans les groupes 5 et 6 (déterminés en fonction du corps d'appartenance et de l'échelon des résidents) sur la période, le niveau annuel des indemnités a crû de plus de 7 876 € pour le groupe 5 (soit + 656 € par/mois) et de 6 398 € pour le groupe 6 (soit + 533 € par/mois). Cette forte croissance de l'indemnité en Australie a permis de compenser une inflation soutenue sur la période (+ de 8 % de croissance de l'ICP entre janvier 2010 et janvier 2013) comme de stabiliser la dépréciation de l'euro face au dollar australien (parité €/AUD stable autour de 1.7 AUD pour 1 € avant 2010, puis autour de 1.3 AUD pour 1 € depuis). La ministre déléguée a demandé à l'Agence pour l' enseignement français à l'étranger de continuer à porter une attention particulière à l'Australie lors de l'examen des prochains barèmes dans le cadre du nouveau dispositif ISVL, consciente des difficultés que peuvent continuer à rencontrer certains personnels résidents sur place, notamment au regard du coût de la vie comme de celui des loyers.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Français établis hors de France (11e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27521

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE27521

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics
Ministère interrogé : Français de l'étranger
Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 mai 2013, page 5436
Réponse publiée au JO le : 16 juillet 2013, page 7558